

DELIBERATION CA0102-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 25 octobre 2021

Objet de la délibération : Budget rectificatif 2021

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 4 novembre 2021, le quorum physique étant atteint, arrête :

Article 1 :

Les autorisations budgétaires suivantes sont approuvées :

- 1 953 dont 1 471 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 482 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 185 334 365 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 135 104 763 € personnel
 - 28 771 919 € fonctionnement
 - 21 457 683 € investissement
- 174 496 997 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 135 104 763 € personnel
 - 26 578 336 € fonctionnement
 - 12 813 898 € investissement
- 175 479 101 € de prévisions de recettes (RE)
- + 982 104 € de solde budgétaire

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le :

Article 2 :

Les prévisions comptables suivantes sont approuvées :

- + 1 499 433 € de variation de trésorerie
- - 610 819 € de résultat patrimonial
- + 961 064 € de capacité d'autofinancement
- - 1 484 997 € de variation de fonds de roulement

Cette délibération est adoptée...

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 16 novembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 16 novembre 2021



date du CA
4 novembre 2021

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif année 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	733		733
		CDI	1	8	9
	Non permanents	CDD	204	147	351
		S/total EC	938	155	1093
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	501		501
		CDI	5	133	138
	Non permanents	CDD	27	194	221
		S/total Biatss	533	327	860
Totaux			1471 (1)	482	1953
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 579 (3)		Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"
** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Dépenses							
	Compte financier 2020		Budget initial 2021 (a)		Nouveau BR 2021		TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	130 951 772,33	130 951 772,33	134 654 763	134 654 763	450 000	450 000	135 104 763	135 104 763
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-	36 890 557	36 890 557	156 468	156 468	37 047 045	37 047 045
Fonctionnement et intervention	19 958 167,20	20 343 470,30	25 626 661	26 212 498	3 145 258	365 838	28 771 919	26 578 336
Investissement	9 589 106,09	7 421 067,92	19 740 796	12 928 396	1 716 887	- 114 498	21 457 683	12 813 898
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	160 499 045,62	168 716 310,55	180 022 220	173 795 657	5 312 145	701 340	185 334 365	174 496 997
Solde budgétaire (excédent)		-		-		11 245 073		982 104

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Compte financier 2020	Recettes			
	Budget initial 2021 (d)	Nouveau BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)	
	Montants	Montants	Montants	Montants
154 067 571,76	160 694 232	12 178 434	172 872 666	Recettes globalisées
127 595 894,00	128 079 467	3 955 303	132 034 790	Subvention pour charges de service public
2 441 103,19	3 304 576	6 273 040	9 577 616	Autres financements de l'Etat
1 726 505,22	1 622 586	86 225	1 708 811	Fiscalité affectée
9 947 644,90	12 949 302	675 691	13 624 993	Autres financements publics
12 356 434,45	14 738 281	1 188 175	15 926 456	Recettes propres
2 552 805,94	2 838 456	- 232 021	2 606 435	Recettes fléchées **
490 589,00	490 589	-	490 589	Financements de l'Etat fléchés
2 056 977,33	2 345 867	- 257 900	2 087 967	Autres financements publics fléchés
5 239,61	2 000	25 879	27 879	Recettes propres fléchées
TOTAL DES RECETTES	163 532 688	11 946 413	175 479 101	TOTAL DES RECETTES
2 095 932,85	10 262 969	-	-	Solde budgétaire (déficit)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses								
	Compte financier 2020		Budget initial 2021 (a)		Nouveau BR 2021		TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	130 932 610,03	130 932 610,03	134 614 763	134 614 763	470 500	470 500	135 085 263	135 085 263
<i>dont contributions employeur au CAS Pensions</i>	-	-	36 890 557	36 890 557	156 488	156 488	37 047 045	37 047 045
	-	-					-	-
	-	-					-	-
Fonctionnement et intervention	19 930 798,80	20 324 029,87	25 526 661	26 112 498	3 171 258	391 838	28 697 919	26 504 336
	-	-					-	-
	-	-					-	-
	-	-					-	-
	-	-					-	-
Investissement	9 589 106,09	7 421 067,92	19 740 796	12 928 396	1 715 387	- 115 998	21 456 183	12 812 398
	-	-					-	-
	-	-					-	-
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel								
Fonctionnement								
Investissement								
TOTAL DES DÉPENSES	160 452 514,92	158 677 707,82	179 882 220	173 655 657	5 357 145	746 340	185 239 365	174 401 997
Solde budgétaire (excédent)		-		-		11 245 073		982 104

Recettes				
Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	Nouveau BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)	
154 000 973,40	160 554 232	12 223 434	172 777 666	Recettes globalisées
127 595 884,00	128 079 487	3 955 303	132 034 790	Subvention pour charges de service
2 441 103,19	3 304 576	6 273 040	9 577 616	Autres financements de l'Etat
1 726 505,22	1 622 586	86 225	1 708 811	Fiscalité affectée
9 947 644,90	12 949 302	675 691	13 624 993	Autres financements publics
12 289 836,09	14 598 281	1 233 175	15 831 456	Recettes propres
2 552 805,94	2 838 456	- 232 021	2 606 435	Recettes fléchées **
490 589,00	490 589		490 589	Financements de l'Etat fléchés
2 056 977,33	2 345 867	- 257 900	2 087 967	Autres financements publics fléchés
5 239,61	2 000	25 879	27 879	Recettes propres fléchées
166 553 779,34	163 392 688	11 991 413	175 384 101	TOTAL DES RECETTES
2 123 928,48	10 262 969	-	-	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses								
	Compte financier 2020		Budget initial 2021 (a)		Nouveau BR 2021		TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 162,30	19 162,30	40 000	40 000	- 20 500	- 20 500	19 500	19 500
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement et intervention	27 368,40	19 440,43	100 000	100 000	- 26 000	- 26 000	74 000	74 000
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	1 500	1 500	1 500	1 500
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	46 530,70	38 602,73	140 000	140 000	- 45 000	- 45 000	95 000	95 000
Solde budgétaire (excédent)		27 995,63		-		-		-

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Recettes				
Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	Nouveau BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)	
Montants	Montants	Montants	Montants	
66 598,36	140 000	- 45 000	95 000	Recettes globalisées
				- Subvention pour charges de service public
				- Autres financements de l'Etat
				- Fiscalité affectée
				- Autres financements publics
66 598,36	140 000	- 45 000	95 000	Recettes propres
				- Recettes fléchées **
				- Financements de l'Etat fléchés
				- Autres financements publics fléchés
				- Recettes propres fléchées
66 598,36	140 000	- 45 000	95 000	TOTAL DES RECETTES
				Solde budgétaire (déficit)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (a)	Nouveau BR 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	2 095 932,85	10 262 969	-	-	-
dont solde budgétaire budget principal		10 262 969	-	-	10 262 969
dont solde budgétaire budget du SAIC					-
dont solde budgétaire FU					-
dont solde budgétaire BAI					-
dont solde budgétaire SIE					-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		33 861	-	-	33 861
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 215 942,78	311 200	- 41 200	- 41 200	270 000
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	455 467,23	900 000	200 000	200 000	1 100 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	3 767 342,86	11 508 030	158 800	158 800	1 403 861
Variation de trésorerie (I)	-	-	11 283 673	11 283 673	1 499 433
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)			755 851	755 851	-
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)			10 527 822	10 527 822	3 286 300
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	3 767 342,86	11 508 030	11 442 473	11 442 473	2 903 294

Financements (couverture des besoins)					
	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	Nouveau BR 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (excédent) * (D1)	-	-	11 245 073	11 245 073	982 104
dont solde budgétaire budget principal	-	-	11 245 073	11 245 073	11 245 073
dont solde budgétaire budget du SAIC					-
dont solde budgétaire FU	27 995,63	-	-	-	-
dont solde budgétaire BAI					-
dont solde budgétaire SIE					-
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)		512 590	-	-	512 590
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	1 303 817,05	311 200	- 2 600	- 2 600	308 600
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	575 740,52	900 000	200 000	200 000	1 100 000
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)	1 879 557,57	1 723 790	11 442 473	11 442 473	2 903 294
Variation de trésorerie (II)	1 887 785,29	9 784 240	-	-	-
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)	881 547,66	2 542 718			1 786 867
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)	1 006 237,63	7 241 522			
TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)	3 767 342,86	11 508 030	11 442 473	11 442 473	2 903 294

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)
** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)
*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales
FU : fondation universitaire
BAI : budget annexe immobilier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier	Budget initial	Nouveau BR	TOTAL : dernier budget modifié	PRODUITS	Compte financier	Budget initial	Nouveau BR	Somme des BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié
	2020	2021 (a)	2021	2021 (c) = (a) + (b)		2020	2021 (d)	2021	(yc nouveau BR) (e)	2021 (f) = (d) + (e)
Personnel	129 308 226,65	133 004 763	345 513	133 350 276	Subventions de l'Etat	130 601 992,04	128 785 124	4 021 303	4 021 303	132 806 427
	36 581 440,52	36 890 557	156 488	37 047 045	Fiscalité affectée	1 557 345,22	1 660 226	62 525	62 525	1 722 751
	<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Autres subventions	10 921 675,38	11 991 055	- 259 861	- 259 861	11 731 194
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 481 777,21	37 265 166	221 325	37 486 491	Autres produits	18 611 276,86	23 462 850	502 726	502 726	23 965 576
TOTAL DES CHARGES (1)	162 790 003,86	170 269 929	566 838	170 836 767	TOTAL DES PRODUITS (2)	161 692 289,50	165 899 255	4 326 693	4 326 693	170 225 948
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	3 759 855	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 097 714,36	4 370 674	-	-	610 819
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 790 003,86	170 269 929	4 326 693	170 836 767	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 790 003,86	170 269 929	4 326 693	4 326 693	170 836 767

* il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier	Budget initial	Nouveau BR	TOTAL : dernier budget modifié
	2020	2021 (g)	2021	2021 (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 097 714,36	- 4 370 674	3 759 855	- 610 819
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 626 343,56	9 402 668	-	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	46 135,50	-	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 579 797,71	7 830 785	-	7 830 785
= CAF ou IAF*	1 902 695,99	- 2 798 791	3 759 855	961 064

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier	Budget initial	Nouveau BR	TOTAL : dernier budget modifié	RESSOURCES	Compte financier	Budget initial	Nouveau BR	Somme des BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié
	2020	2021 (j)	2021	2021 (l) = (j) + (k)		2020	2021 (m)	2021	(yc nouveau BR) (n)	2021 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 798 791	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 902 695,99	-	3 759 855	3 759 855	961 064
Investissements	7 233 335,29	12 928 396	- 114 498	12 813 898	Financement de l'actif par l'Etat	586 487,76	3 224 947	2 291 402	2 291 402	5 516 349
Remboursement des dettes financières	-	33 861	-	33 861	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 205 933,29	3 549 529	359 598	359 598	3 909 127
TOTAL DES EMPLOIS (5)	7 233 335,29	15 761 048	- 114 498	12 847 759	Autres ressources	19 050,00	- 463 632	-	-	463 632
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	6 525 353	-	Augmentation des dettes financières	-	512 590	-	-	512 590
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 714 167,04	7 750 698	6 410 855	6 410 855	11 362 762
					Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 619 168,26	8 010 350	-	-	1 484 997

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier	Budget initial	Nouveau BR	Somme des BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié
	2020	2021 (q)	2021	(yc nouveau BR) (r)	2021 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	1 519 168,25	- 8 010 350	6 525 353	6 525 353	- 1 484 997
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	388 617,04	1 773 890	- 4 758 320	- 4 758 320	- 2 984 430
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	1 587 785,29	- 9 784 240	11 283 673	11 283 673	4 999 433
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	22 267 765,22	11 790 059	18 251 688	18 251 688	20 782 769
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	9 973 656,85	- 3 554 971	- 8 313 291	- 8 313 291	- 12 958 087
Niveau de la TRESORERIE	32 241 423,07	15 335 851	26 565 179	26 565 179	33 740 856

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (a)	Nouveau BR 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	Nouveau BR 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)
Personnel	129 289 407,15	132 964 763	366 013	366 013	133 330 776	Subventions de l'Etat	130 601 992,04	128 785 124	4 021 303	4 021 303	132 806 427
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	36 581 440,52	36 690 557	156 468	156 468	37 047 045	Fiscalité affectée	1 557 345,22	1 660 226	62 525	62 525	1 722 751
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 431 325,13	37 165 166	247 325	247 325	37 412 491	Autres subventions	10 921 675,38	11 991 055	- 259 861	- 259 861	11 731 194
TOTAL DES CHARGES (1)	162 720 732,28	170 129 929	613 338	613 338	170 743 267	TOTAL DES PRODUITS (2)	161 616 077,14	165 759 255	4 371 693	4 371 693	170 130 948
Résultat prévisionnel - bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	3 758 355	3 758 355	-	Résultat prévisionnel - perte (4) = (1) - (2)	1 104 655,14	4 370 674	-	-	612 319
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 720 732,28	170 129 929	4 371 693	4 371 693	170 743 267	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 720 732,28	170 129 929	4 371 693	4 371 693	170 743 267

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (g)	Nouveau BR 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 104 655,14	- 4 370 674	3 758 355	3 758 355	- 612 319
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 595 002,48	9 402 668		-	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	37 635,50				-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 579 797,71	7 830 785		-	7 830 785
= CAF ou IAF*	1 872 914,13	- 2 798 791	3 758 355	3 758 355	959 564

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (j)	Nouveau BR 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (m)	Nouveau BR 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 798 791	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 872 914,13	-	3 758 355	3 758 355	959 564
Investissements	7 233 335,29	12 928 396	- 115 998	- 115 998	12 812 398	Financement de l'actif par l'Etat	596 487,76	3 224 947	2 291 402	2 291 402	5 516 349
Remboursement des dettes financières		33 861			33 861	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 205 933,29	3 549 529	359 598	359 598	3 909 127
TOTAL DES EMPLOIS (5)	7 233 335,29	15 761 048	- 115 998	- 115 998	12 846 259	Autres ressources	4 050,00	463 632		-	463 632
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	6 525 353	6 525 353	-	Augmentation des dettes financières	512 590	512 590		-	512 590
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 669 385,18	7 750 698	6 409 355,00	6 409 355	11 361 262
						Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 563 950,11	8 010 350	-	-	1 484 997

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (q)	Nouveau BR 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 1 563 950,11	- 8 010 350	6 525 353	6 525 353	- 1 484 997
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	351 830,81	1 773 890	- 4 758 320	- 4 758 320	- 2 984 430
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 1 915 780,92	- 9 784 240	11 283 673	11 283 673	1 499 433
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	22 169 460,14	11 726 535	18 251 888	18 251 888	20 684 463
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 9 989 621,85	- 3 554 971	- 8 313 291	- 8 313 291	- 12 974 052
Niveau de la TRESORERIE	32 159 081,99	15 281 506	26 565 179	26 565 179	33 658 515

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (a)	Nouveau BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	Nouveau BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)
Personnel	18 819,50	40 000	- 20 500	19 500	Subventions de l'Etat				-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					Fiscalité affectée				-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	50 452,08	100 000	- 26 000	74 000	Autres subventions				-
					Autres produits	76 212,36	140 000	- 45 000	95 000
TOTAL DES CHARGES (1)	69 271,58	140 000	- 46 500	93 500	TOTAL DES PRODUITS (2)	76 212,36	140 000	- 45 000	95 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	6 940,78	-	1 500	1 500	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	76 212,36	140 000	- 45 000	95 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	76 212,36	140 000	- 45 000	95 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (g)	Nouveau BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	6 940,78	-	1 500	1 500
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 341,08			-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 500,00			-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				-
- produits de cession d'éléments d'actifs				-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				-
= CAF ou IAF*	29 781,86	-	1 500	1 500

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (j)	Nouveau BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (m)	Nouveau BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	29 781,86	-	1 500	1 500
Investissements			1 500	1 500	Financement de l'actif par l'Etat				-
Remboursement des dettes financières					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat				-
					Autres ressources	15 000,00			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	-	-	1 500	1 500	TOTAL DES RESSOURCES (6)	44 781,86	-	1 500	1 500
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	44 781,86	-	-	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (q)	Nouveau BR 2021	TOTAL : dernier budget modifié 2021 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	44 781,86	-	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	16 786,23			-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11) *	27 995,63			-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	98 306,08	53 524		98 306
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	15 965,00			15 965
Niveau de la TRESORERIE	82 341,08	54 345		82 341

* : montant issu du tableau "équilibre financier"



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

BUDGET RECTIFICATIF
N°1/ 2021



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 NOVEMBRE 2021



Le budget rectificatif de l'exercice 2021 présenté est le dernier budget planifié pour l'exercice 2021. Il a pour finalité la prise en compte d'éléments budgétaires (AE, CP et RE) et comptables (Charges/emplois et produits/ressources) inconnus et nouveaux au moment de l'élaboration du budget initial 2021.

De l'intégration de ces éléments nouveaux en résultent des variations budgétaires et comptables qui conditionnent le présent budget modifié 2021 de l'Université d'Angers.

Ce budget vise principalement à intégrer la dernière notification de la SCSP reçue en août 2021, à intégrer le financement des opérations de rénovation et de performance énergétique du plan de relance de l'Etat (8 522 250 €), à actualiser les prévisions de recettes et dépenses des différentes entités, à reprogrammer un certain nombre d'opérations pluriannuelles de pédagogie et recherche, à ajuster les dépenses des projets structurants de l'établissement et enfin à ajuster le montant des dépenses et de charges de personnels.

Le début de l'année 2021 marqué par la persévérance de la crise sanitaire, intègre aussi les impacts de celle-ci générant des dépenses imprévues (mesures de protection des personnels et des usagers, soutien social aux étudiants, contrats étudiants, contrats doctorants) mais également le renouvellement de certains marchés (Assurances, certification des comptes...etc.) et la hausse significative des fluides (eau, gaz, électricité).

De la prise en compte de ces éléments en résulte une augmentation des AE et CP de l'enveloppe de personnel de + 450 000 €, des besoins de fonctionnement de + 3 145 258 k€ en AE et de 365 838 en CP, des AE d'investissement de + 1 716 887 € et une diminution de -114 498 € des CP.

Au global un besoin d'AE de + 5 312 145 € et un besoin de CP de + 701 340 €.

Quant aux recettes budgétaires, la prévision est revue à la hausse de + 11 946 413 €.

En conséquence, une variation significative du solde budgétaire (Recettes - CP) de + 11 245 073 € en opposition au solde budgétaire prévisionnel du BI 2021 de -10 262 969 €.

Il en résulte un solde budgétaire prévisionnel de +982 104 €.

Enfin une variation significative du résultat comptable de + 3 759 855 € en opposition au résultat comptable prévisionnel du BI 2021 de - 4 370 674 €.

Il en résulte un résultat comptable prévisionnel de - 610 819 € au 31.12.2021.

La CAF prévisionnelle au 31.12.2021, quant à elle, en raison d'une variation positive du résultat (+ 3 759 855 €) redevient positive à hauteur de +961 064 € contre - 2 798 791 € au BI 2021.

A noter que d'autres recettes sont encore attendues dans le cadre de la notification définitive de décembre qui sont estimées à :

- 176 000€ pour le financement des étudiants inscrits en DU Paréo ;
- 485 000 € pour la compensation des mesures sanitaires (chèques psy, poste de psychologue, tutorat Covid, autotests, tests antigéniques) ;
- 136 000€ de prolongation des contrats doctoraux.

II- Les emplois

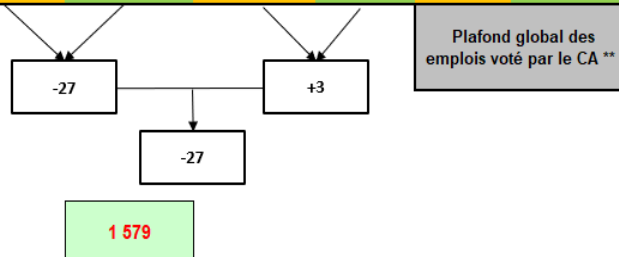
Tableau 1 : autorisations d'emplois

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT¹). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale.

ECART BR-BI

CATEGORIE D'EMPLOI	SOUS PLAFOND ETAT	FINANCES HORS SCSP	GLOBAL
ENSEIGNANTS/ CHERCHEURS	-10	-7	-17
BIATSS	-17	10	-7
TOTAL	-27	3	-24

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		GLOBAL	
			BPI 2021	BR 2021	BPI 2021	BR 2021	BPI 2021	BR 2021
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	735	733			735	733
		CDI	1	1	7	8	8	9
	Non permanents	CDD	212	204	155	147	367	351
S/total EC			948	938	162	155	1110	1093
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	506	501			506	501
		CDI	7	5	131	133	138	138
	Non permanents	CDD	37	27	186	194	223	221
S/total Biatss			550	533	317	327	867	860
Totaux			1498	1471	479	482	1977	1953



Une baisse de 24 ETPT est prévue entre le BI et le BR, sachant qu'il convient de relativiser cette baisse puisque dans le cadre du BR les ETPT des mois de janvier à août s'appuient sur les données réelles, qui ne prennent pas en compte les acomptes versés (moyenne de 8 acomptes à fin août)

Par plafond, on constate une diminution de 27 ETPT sur le plafond Etat alors que le plafond propre est en augmentation de 3 ETPT.

La diminution sur le Plafond Etat de 27 ETPT entre le BI et le BR s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : - 17 ETPT, dont -5 sur la population titulaire et -12 ETPT sur la population contractuelle ; cette différence s'explique principalement par des postes prévus en BI mais non occupés, par des absences et départs non prévus en BPI (mutations, congés parentaux) et par des imputations erronées corrigées en cours d'année; cette baisse est quasi exclusivement constatée sur la population catégorie C (-5 ETPT) en ce qui concerne les titulaires, alors que pour les contractuels si la diminution est la plus forte sur les catégories C également (-7,4 ETPT), des baisses sont aussi prévues en catégorie A et B pour 4,8 ETPT. Ces sous-exécutions s'expliquent par la neutralisation de postes titulaires remplacé par des CDI sur budget propre.
- Enseignants : - 10 ETPT, dont -2 ETPT sur la population titulaire et -8 ETPT sur la population contractuelle ; la différence sur la population titulaire s'explique par une diminution de 2,8 ETPT sur les PRAG, pour une augmentation de 1,4 ETPT sur les PRCE, alors que les corps MCF et PR sont quasi

¹ETPT : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée et de la durée de présence dans l'année.

stables entre le BI et le BR pour une population de 600 enseignants. S'agissant des contractuels, la baisse est relative aux ATER (-2,2) dont les postes prévus au BPI n'ont pas tous été occupés, et contrats doctoraux (-6,8) par rapport aux prévisions initiales.

L'augmentation sur le Plafond propre de 3 ETPT entre le BPI et le BR s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : +10 ETPT principalement en catégorie B (+11,1 ETPT) liés à des arrivés non prévus, suppléances, transfert de compétence de C en B et poste financés (Thélème, FC), alors que l'augmentation est de 2,2 ETPT en catégorie A, liés des arrivés financés (CVEC, ARS) pour une baisse de 3,5 ETPT en catégorie C (transfert compétence en B) ; cette augmentation s'explique en partie par des problèmes d'imputation corrigés en cours d'année.
- Enseignants : -7 ETPT s'expliquant principalement par -4,7 contrats doctoraux -3,8 post doctorants (basés sur des hypothèses lors des constructions du BI)

II- Les grands équilibres budgétaires 2021 actualisés des données du budget rectificatif.

Evolutions par rapport au budget initial voté par le Conseil d'administration en mode GBCP et en droits constatés

L'analyse des grands équilibres budgétaires se fera à travers les tableaux 2 ; 4 et 6.

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes (RE) ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

- Le classement des dépenses par nature (enveloppe de personnel, de fonctionnement et d'investissement) en distinguant les montants en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP) ;
- Le classement des recettes (RE) en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

La différence entre la prévision des recettes et les crédits de paiement permet de déterminer le solde budgétaire² qui constitue la première variation de trésorerie.

² Le solde budgétaire traduit :

En prévision : l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes ;

En exécution : l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

L'encaissement des recettes moins les décaissements détermine un solde budgétaire qui conditionne un besoin ou un excédent de trésorerie.

Les prévisions de recettes

La **variation des recettes budgétaires** entre le BI et le BR s'élève à **+ 11 946 413 €**.

- Elle s'explique par l'intégration de la dernière notification de la SCSP reçue le 5 août 2021 pour **3 955 303 €** pour s'établir à **132 034 790 €** contre 128 079 487 € au BI 2021 (pré notification).
Néanmoins, cette variation de la SCSP pour 2021 ne traduit sans doute pas la variation définitive de la SCSP pour l'année 2021, une fois reçu la notification définitive en décembre 2021.
Elle intégrera des éléments nouveaux qui laisse présager une dotation SCSP supérieure à 132 034 790 € mais qui sera constaté au compte financier 2021.
- Cette variation intègre aussi l'encaissement de projets de recherche repoussée au 31.12.2020 en raison de la crise sanitaire pour lesquelles les justificatifs ont été transmis début 2021 (dépenses faites en 2020 et les produits comptabilisés en 2020 par un produit à recevoir). Elle comptabilise aussi les encaissements par avance de plusieurs projets nouveaux mais également l'actualisation des projets en cours, des projets nouveaux non connus au moment du BI 2021 et ceux à venir.
Ce montant s'élève à **+ 4 880 281 €**.
- Elle intègre également le financement lié aux différentes opérations de rénovation et de performance énergétique du Plan de relance pour **3 782 250 €** excepté partiellement l'opération FR3343 (rénovation énergétique de la BU Belle-Beille) de 5 170 000 € qui sera financé en 2022.
Le financement global du plan de relance de l'Etat pour la rénovation et la performance énergétique des bâtiments de l'Etat s'élève à 8 522 250 €.
- Enfin cette variation des recettes entre le BI et le BR résulte d'ajustements des recettes propres des UFRs, services communs, directions et services centraux pour **- 671 421 €** dont - 232 021 € de recettes fléchées (RFI/THELEME/ETOILE/Eur-Lumomat) et - 45 000 € de la Fondation.

La subvention pour charge de service public : SCSP

La pré-notification 2021, du 02 novembre 2020, prévoyait une dotation prévisionnelle de 128 079 487 € (après déduction de la mise en réserve de 759 504 €) soit une augmentation de 879 894 € par rapport à la dernière notification de septembre 2020.

Elle présentait les évolutions principales suivantes :

- La dotation liée aux emplois Etat de 1579 ETPT pour 2021 (1571 plafonds Etat de la notification intermédiaire 2020 + la création de 8 postes et dans l'attente des ajustements liés à l'évolution des postes santé) : 113 381 376 € ;
- L'initiation de la mise en œuvre de la LPR (loi de programmation de la recherche) sur la partie indemnitaire enseignants (542 517€), et indemnitaire Biatss (39 415€) ;
- La création de 8 postes dans le cadre des négociations avec la DGESIP en 2021 pour 480 000€ ;
- Le financement de places supplémentaires 2020/21 dans le cadre du plan de relance national pour 172 800€ (54 places à 3 200€)
- L'extension en année pleine des mesures 2020 de la Loi ORE pour 139 066 € ;

Par ailleurs, la lettre de l'ordonnateur du BI 2021 indiquait que des moyens supplémentaires devraient arriver par le MESRI dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion entre autres: Impact de la crise sanitaire ; Evolution des effectifs réels 2020 par rapport aux prévisions qui avaient été faites ; Estimation de l'évolution des effectifs rentrée 2021; Plan santé une demande d'un poste d'ingénieur pédagogique et une demande d'investissement pour le centre de simulation ; Financement de projets dans le cadre du DSG 2 ; enveloppe pour le rattrapage des universités sous-dotées.

Il avait été ainsi indiqué dans la lettre de l'ordonnateur du BI 2021 que ces éléments porteraient la subvention pour charges de service public pour 2021 à 131 539 127. Dans le cadre du contrôle budgétaire et de l'existence d'une pré-notification au moment de l'élaboration du budget initial (nouveau depuis 2020), ces hypothèses ne pouvaient être prises en compte dès la construction du budget initial, et qu'ils seraient par conséquent intégrés lors du budget rectificatif.

Seul le montant de la pré notification avait été inscrit au budget initial soit 128 079 487 €.

Suite à la notification intermédiaire d'août 2021, la SCSP s'établit à 132 034 790€ (retenue pour le BR 2021), et est supérieur au BPI de 3 955 302€.

Les écarts principaux entre la notification inscrite au BI et celle du BR sont les suivants :

Masse salariale (+3 692k€)

- Enveloppe de rééquilibrage/trajectoire d'emplois pour 2 000 000€
- DSG 1 accompagnement trajectoire financière et masse salariale à hauteur de 600 000€
- Loi ORE places supplémentaires de 528 512€ (places supplémentaires rentrée 2021)
- DSG2 Projets pour 465 000€, dont l'amélioration des conditions de vie des usagers et des personnels (220k€), le lancement de la Comue expérimentale Angers-Le Mans (150k€), le soutien aux recherches en épidémiologie et diagnostic de pathologies humaines et végétales (95k€)
- Loi ORE places supplémentaires de 73 292€ (réforme santé)
- Reclassement enseignants chercheurs pour 64 099€

Masse fonctionnement (+263k€)

- Moyens aux laboratoires à hauteur de 176 643€
- Accompagnement aux étudiants handicapés pour 42 000€
- Participation licence globale Elsevier de 29 256€

D'autres recettes sont encore prévues et devraient être notifiées lors de la notification définitive ; il s'agit des financements suivants, estimés à :

- 176 000€ pour le financement des étudiants inscrits en DU Paréo
- 30 000€ de chèques psy
- 33 000€ pour le poste de psychologue
- 28 000€ supplémentaires pour le tutorat Covid
- 372 300€ pour les autotests
- 22 000€ pour les tests antigéniques
- 136 000€ de prolongation des contrats doctoraux

Les autorisations engagement et crédits de paiement

AE et CP Enveloppe personnelle

Le principal poste de dépenses demeure **la masse salariale** qui représente respectivement **73 % des AE et 77% des CP** du budget rectificatif de l'Université.

Le présent BR modifie le volume des **AE et CP** dédiés à la masse salariale à hauteur de **+450 000 €** et s'explique par :

La masse salariale à fin septembre 2021 est très proche du BI, en sur exécution de 200 k€, soit +0,2%.

En détail, cette progression par rapport au BPI s'explique principalement par une hausse des rémunérations accessoires, liée aux contrats étudiants COVID pour 155k€ chargés, financés par le MESRI. Les rémunérations accessoires étant en sur-exécution de 232k€ bruts au global, le reste du dépassement s'explique par une progression des heures complémentaires et heures vacataires, pour revenir à un niveau proche des années avant crise sanitaire.

Les rémunérations principales sont en légère sous-exécution (42k€), s'expliquant par des compensations entre les écarts sur ETPT, en sous-exécution (cf. évolution des ETPT ci-dessus), et des sur-exécutions sur les rappels 2020 (enveloppe budgétaire insuffisante), et un GVT positif plus important qu'anticipé.

S'agissant des primes et indemnités, une sous-exécution est constatée en raison d'hypothèses prises lors de la construction du BI dans le cadre de la LPR.

Le BR s'établit à **135 104 763 €**, soit en progression de **450 k€**, qui s'explique donc par les éléments ci-dessus.

Ainsi les rémunérations accessoires, composées principalement des heures complémentaires et vacataires, ainsi que des contrats étudiants sont prévus en progression de 395k€, pour un montant de primes et indemnités en diminution de 130 k€ et des rémunérations principales en légère augmentation de 115 k€, en raison principalement de prévisions d'augmentation des effectifs sur projets financés. Les cotisations patronales sont alors mécaniquement en progression.

L'évolution par plafond budgétaire suit les évolutions des ETPT ; ainsi l'impact en masse salariale est prévu sur le plafond propre.

La revalorisation des contrats doctoraux ainsi que l'impact des prolongations à la suite de la crise sanitaire ont été pris en compte dans ce budget rectificatif.

L'enveloppe de personnel suite au budget rectificatif s'établit donc à **135 104 763 €**.

AE et CP enveloppe fonctionnement

Le besoin d'AE fonctionnement s'établit **28 771 919 €**, et à **26 578 336 €** pour le besoin de **CP** résultant d'une variation respective de + 3 145 258 € en AE et de 365 838 € en CP.

La variation des AE de fonctionnement : + 3 145 258 €

- - **201 446 K€** correspond à une surestimation des besoins en AE des composantes et services communs en raison d'annulation de dépenses consécutives aux annulations de recettes liées à la crise sanitaire du début de l'année.

- Concernant la **Recherche** : - **283 873 K€** d'AE d'ajustement au regard de l'avancée de l'exécution des projets pluriannuelles en cours. Ce retrait fera l'objet d'une reprogrammation en 2022.
- Concernant les projets fléchés (RFI/THELEME/ETOILE/Eur-Lumomat) : - **191 972 K€** d'AE d'ajustement au regard de l'avancée de l'exécution des projets pluriannuelles en cours. Ce retrait fera l'objet d'une reprogrammation en 2022.
- + **692 796 €** de besoin d'AE pour les besoins des directions et services centraux dont 282 031 € lié aux mobilités (ERASMUS et CAP Europe).
- Enfin + **3 155 753 €** d'AE complémentaire pour le service général et logistique dont :
 - + 700 000 € d'AE estimatifs liées aux mesures sanitaires de l'impact COVID: gel, masques...etc.
 - + 435 600 € d'AE estimatifs liés au renouvellement des marchés d'assurance
 - + 200 000 € d'AE estimatifs liés au renouvellement du marché de certification des comptes
 - + 570 000 € d'AE estimatifs liés aux dépenses de fluides (Eau, gaz et électricité)
 - + 500 000 € liés aux dépenses de nettoyage
 - + 750 000 € liés aux nouveaux marchés de maintenance de CVC, de toiture et de SSI.
- -**26 000 €** de retrait d'AE Fondation.

La variation des CP de fonctionnement : + 365 838 €

- - **201 446 K€** correspond à une surestimation des besoins en CP (équivalent aux AE) des composantes et services communs en raison d'annulation de dépenses consécutives aux annulations de recettes liées à la crise sanitaire du début de l'année
- Concernant la **Recherche** : - **283 873 K€** de CP d'ajustement au regard de l'avancée de l'exécution des projets pluriannuelles en cours et à venir équivalent aux AE.
- Concernant les projets fléchés (RFI/THELEME/ETOILE/Eur-Lumomat) : - **776 446 €** de CP d'ajustement au regard de l'avancée de l'exécution des projets pluriannuelles en cours mais principalement de conventions de reversement (RFI) aux différents partenaires qui ne se feront pas en 2021 mais en 2022 du aux prolongations des durées de fin des conventions RFI en raison de la crise sanitaire.
- + **689 308 €** de besoin de CP pour les besoins des directions et services centraux dont 461 043 € lié aux mobilités (Solde ERASMUS 2020 et CAP Europe). Ce décalage entre les AE et CP provient des CP issus des engagements fait en 2020.
- Enfin + **964 295 €** de CP complémentaire pour le service général et logistique dont :
 - + 700 000 € dépenses liées aux mesures sanitaires de l'impact covid : gel, masques...etc.
 - + 264 295 € liés aux dépenses de fluides (Eau, gaz et électricité)

Ce décalage entre les AE (3 155 753 €) et les CP (964 295 €) concernant le service général et la logistique est lié principalement aux marchés. Ils doivent être engagés l'année de leur notification (2021) mais les paiements s'échelonnent en 2022 et suivant. Enfin les dépenses de fluides de fin d'année (dernier trimestre 2021) sont engagées de façon prévisionnel (pour certification du service fait) mais leur paiement interviendra qu'en 2022.

- -**26 000 €** de retrait d'AE Fondation.

AE et CP enveloppe investissement

Le besoin d'AE d'investissement s'établit **21 457 683 €**, et à **12 813 898 €** de **CP** résultant d'une variation respective de **+ 1 716 887 € en AE** et de **- 114 498 € en CP**.

La variation des AE d'investissement : + 1 716 887 €

Cette variation de 1 716 887 € est le résultat d'une double variation :

-797 384 € sur les investissements dits récurrents et + 2 514 271 € sur les projets dits structurants.

Le retrait d'AE d'investissement dits récurrents (-797 384 €) provient de :

+ 80 500 € de besoins supplémentaires pour les composantes et services centraux ;

-412 211 € de retrait d'AE pour la déprogrammation d'opération immobilières (Accessibilité et mise en conformité d'installations aérauliques) ;

-300 000 € de retrait d'AE concernant les ajustements de projets numériques de la DDN dont 150 000 € de changement d'enveloppe (Investissement vers fonctionnement) ;

-64 399 € de retrait d'AE concernant la recherche au regard de l'avancée de l'exécution des projets pluriannuelles en cours et à venir et de l'ajustement des prévisions d'AE faites au BI 2021 ;

-102 774 € de retrait d'AE concernant les projets fléchés (RFI/THELEME/ETOILE/Eur-Lumomat) au regard de l'avancée de l'exécution des projets pluriannuels en cours et de l'ajustement des prévisions d'AE faites au BI 2021 ;

+ 1 500 € de besoins pour la Fondation.

L'augmentation des AE d'investissement pour les projets dits structurants (+2 514 271 €) provient de :

+359 271 € de besoins d'AE pour le centre de simulation en Santé (mobiliers et audiovisuels) ;

-250 000 € de retrait d'AE lié à la déprogrammation d'opérations de travaux audiovisuels dans le cadre de la convention EICCCPER (Agrocampus, ENSAM, Salles UA) ;

-406 000 € de retrait d'AE lié à la déprogrammation de projets structurants des UFR.

Enfin la réaffectation des AE liés à la déprogrammation des opérations de reconversion locaux lettres (PPIRL902) à hauteur de 4 953 000 €, de la réhabilitation de la BU Belle-Beille (REABBUBB) à hauteur de 475 000 €, du parcours santé pour 75 250 € et de l'opération Living Center XXL (CVECBUSS) pour 208 000 € soit un total de 5 711 250 € a permis de prévoir l'engagement de la plupart des opérations de rénovation et de performance énergétique du plan de relance de l'Etat sans effectuer un budget rectificatif.

Néanmoins, 2 811 000 € d'AE complémentaires doivent être programmés dans le cadre de ce budget rectificatif pour engager l'opération de restructuration énergétique site médecine du plan de relance de l'Etat.

Pour rappel, le montant total du plan de relance de l'Etat pour les travaux de rénovation et de performance énergétique des bâtiments de l'Etat pour l'université d'Angers se monte à **8 522 250 €**.

La variation des CP d'investissement : -114 498 €

Cette variation de -114 498 € est le résultat d'une double variation :

-871 769 € sur les investissements dits récurrents et + 757 271 € sur les projets dits structurants.

Le retrait de CP d'investissement dits récurrents (-871 769 €) provient de :

- + 80 500 € de besoins supplémentaires pour les composantes et services centraux ;
- 482 211 € de retrait de CP pour la déprogrammation d'opération immobilières (Accessibilité et mise en conformité d'installations aérauliques) au regard des CP installés au BI 2021 ;
- 300 000 € de retrait de CP concernant les ajustements de projets numériques de la DDN dont 150 000 € de changement d'enveloppe (Investissement vers fonctionnement) ;
- 64 399 € de retrait de CP concernant la recherche au regard de l'avancée de l'exécution des projets pluriannuelles en cours et à venir et de l'ajustement des prévisions d'AE faites au BI 2021 ;
- 107 759 € de retrait de CP concernant les projets fléchés (RFI/THELEME/ETOILE/Eur-Lumomat) au regard de l'avancée de l'exécution des projets pluriannuelles en cours et de l'ajustement des prévisions de CP faites au BI 2021 et du décalage entre l'engagement (AE) et le paiement (CP) ;
- + 1 500 € de besoins pour la Fondation.

L'augmentation des CP d'investissement pour les projets structurants (+ 757 271 €) provient de :

- +359 271 € de besoins de CP pour le centre de simulation en Santé (mobiliers et audiovisuels) ;
- 123 000 € de retrait de CP lié à la déprogrammation d'opérations de travaux audiovisuels dans le cadre de la convention EICCCPER (Agrocampus, ENSAM, Salles UA) au regard des CP installés au BI 2021 ;
- 74 000 € de retrait de CP lié à la déprogrammation de projets structurants des UFR et au regard des CP installés au BI 2021 mais également du paiement des engagements 2020 non soldés.

Enfin la réaffectation des CP liés à la déprogrammation des opérations de reconversion locaux lettres (PPIRL902) à hauteur de 214 600 €, de la réhabilitation de la BU Belle-Beille (REABBUBB) à hauteur de 247 000 €, du parcours santé pour 38 000 € et de l'opération Living Center XXL (CVECBUSS) pour 59 400 € soit un total de 559 000 € a permis de prévoir le paiement de la plupart des opérations de rénovation et de performance énergétique du plan de relance de l'Etat sans effectuer un budget rectificatif.

Néanmoins, 595 000 € de CP complémentaires doivent être programmés dans le cadre de ce budget rectificatif pour prévoir le paiement de :

- Opération reconversion locaux lettres (PPIRL902) pour 535 000 € (paiement des engagements 2020)
- Opération réhabilitation site sante (REHABSAN) pour - 2 000 000 € ;
- Opération Datacenter (DATACTR) pour + 401 000 € (paiement des engagements 2020) ;
- Opération extension passerelle (EXTPASRL) pour 442 000 € (paiement des engagements 2020) ;
- Opérations du plan de relance pour 1 217 000 €.

Solde budgétaire

Au regard de ce tableau des autorisations budgétaires, on obtient un **solde budgétaire prévisionnel positif** qui s'élève à **+ 982 104 €**, soit une variation de **+ 11 245 073 €** entre le BI et le BR résultant de la différence entre la variation des recettes prévisibles (+11 946 413 €) et la variation prévisionnelle des crédits de paiement (+701 340 €).

Tableau 4 : équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace :

- Les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;
- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;
- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2021 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements.

Il reprend pour l'université d'Angers le solde budgétaire prévisionnel du budget rectificatif (+982 104 €) constaté au tableau des autorisations budgétaires, et intègre la variation des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité, TVA et compte d'imputation provisoire) et l'impact de la trésorerie fléchée.

Nous obtenons une variation de trésorerie prévisionnelle de + **1 499 433 €** au 31.12.2021.

Tableau 6 : situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2021 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de charges de personnel et de fonctionnement ainsi que les produits correspondants.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab.2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2021 (car non budgétaires) mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques, les produits constatés d'avance ou à recevoir et les charges à payer à comptabiliser).

La Capacité d'Autofinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'Autofinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à générer une ressource interne permettant le financement des investissements pérennes nécessaire à son activité économique et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations d'emplois/ressources prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

Compte de résultat prévisionnel

Avec un **résultat prévisionnel de - 610 819 €**, le budget rectificatif diminue de manière significative le résultat prévisionnel voté lors du BI 2021 (- 4 370 674 €).

Il s'explique principalement par l'intégration de la dernière SCSP reçue le 5 août 2021 (+ 3 955 303 €) et une maîtrise de la variation des charges de personnel et de fonctionnement (+ 566 838 €).

Les charges

Comparées au BI 2021, les charges de personnel et de fonctionnement sont en augmentation respectivement de 345 513 € et de 221 325 € traduisant une maîtrise des charges et limitant ainsi l'impact sur le résultat comptable de l'Université d'Angers.

Pour rappel : Les charges de personnels sont différentes des dépenses de personnels

Les produits

Ils sont en **augmentation de + 4 326 693 €** par rapport au BI 2021 s'expliquant principalement par l'intégration de la dernière SCSP reçue le 5 août 2021 (+ 3 955 303 €) concurrent ainsi à diminuer fortement le résultat prévisionnel voté lors du BI 2021.

La capacité d'Autofinancement (CAF)

La CAF, différence entre les produits encaissables et les charges décaissables, prévisionnelle s'élève donc à **+961 064 €** au budget rectificatif.

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

À la suite du budget rectificatif, **12 813 898 €** sont prévus **en dépenses d'investissement (emplois)**. Ce montant est diminué de - 114 498 € par rapport au BI 2021.

Au niveau des **ressources**, celles-ci s'élèvent à 10 401 698 € auxquelles il convient de rajouter la CAF de 961 064 €. Au total, l'Université peut bénéficier de **+ 11 362 762 €** de ressources pour réaliser sa politique d'investissement soit une variation de + 6 410 855 € par rapport au BI 2021.

Cette variation s'explique par une variation de CAF de 3 759 855 € et l'intégration des financements du plan de relance de l'Etat.

Enfin, le montant des investissements (emplois) étant supérieur au montant des ressources afférentes, **un prélèvement prévisionnel de 1 484 997 € au fonds de roulement** est prévu afin de réaliser l'équilibre comptable au 31.12.2021.

Pour mémoire le BI 2021 annonçait un prélèvement de 8 010 350 €.

Le niveau prévisionnel du **fonds de roulement** (FdR) au 31.12.2021 s'établit à **+ 20 782 769 €** en intégrant le FdR constaté au compte financier 2020 (+ 22 267 766 €) et celui du niveau prévisionnel de **trésorerie** au 31.12.2021 à **+ 33 740 856 €** en intégrant le niveau de trésorerie constaté au compte financier 2020 (+ 32 241 423).

III- Les opérations pluriannuelles

Tableau 9 et 10 : opérations pluriannuelles

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépense (personnel, fonctionnement et investissement) ;
- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées, ceux prévus sur l'exercice 2021 et ceux prévus sur exercices futures.

Le tableau intègre :

- L'exécution des années antérieures jusqu'à 2020 conformément aux comptes financiers (lors de la construction du BI 2021, l'exécution des années antérieures est basée sur l'exécution jusqu'au 31.12.2019 plus la dernière prévision figurant au dernier BR 2020 voté.
- L'actualisation des projets en cours (reprogrammation ou déprogrammation) et les nouveaux projets 2021 non connus au moment de l'élaboration budgétaire du budget initial 2021.
- La programmation des projets en cours et nouveaux sur les années futures sur la base de l'exécution des années antérieures ou égale à 2020, de la programmation actualisée 2021.

Concernant les projets structurants relevant du périmètre de la Direction du Patrimoine Immobilier et logistique :

Il restera 6 602 811 € à engager fin 2021 sur les 30 701 162 € déjà engagés et/ou prévus d'être engagés en 2021 soit 21,5 % des AE.

Il restera 12 148 944 € à payer fin 2021 sur les 18 552 218 € déjà payés et/ou prévus en 2021 soit 65% des CP. Ils correspondent principalement au paiement de l'opération réhabilitation et rénovation énergétique du site médecine et de la rénovation énergétique de la BU Belle-Beille du Plan de relance de l'Etat.

Concernant les RFI et projets transversaux (projets fléchés), le reste à engager prévisionnel s'élève à 19 906 662 € soit 89 % des AE déjà engagés et/ou prévus d'être engagés en 2021 ce qui correspond principalement aux projets THELEME, ETOILE et EUR-LUMOMAT, projets ayant débutés récemment. Enfin la fin des RFI est programmée en 2022.

Concernant les projets de Recherche, le reste à engager prévisionnel au 31.12.2021 est de 6 258 538 €, soit 30 % des AE déjà engagés et/ou prévus d'être engagés en 2021, pourcentage à rattacher au type de financement des projets (Région, ANR et autres) et à la durée d'exécution des projets.

Au global, le montant des **opérations pluriannuelles** dans le cadre de ce budget rectificatif représente un poids de **106 564 001 €**.

35% sont des opérations immobilières, 25% des opérations de recherche et 40% les RFI et projets transversaux.

32 768 011 € resteront à engager de façon prévisionnelle au 31 décembre 2021. Les RFI et projets transversaux représentent à eux seuls 60% des AE restant à engager.

Au niveau des **CP** il restera à payer **14 169 045 €** sur les AE déjà engagées et/ou prévus d'être engagés au 31.12.2021, 85% correspond aux opérations immobilières et notamment des opérations du plan de relance de l'Etat.

Concernant les **recettes des opérations pluriannuelles** : Il est prévu un encaissement de **19 896 404 €** au 31.12.2021. Le financement des opérations immobilières et des contrats de recherches représente à lui seul 47% et 40 % des encaissements prévus.

IV- Les autres données à titre d'information

Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».
Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

Tableau 5 : opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.
L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

Auparavant les étudiants non boursiers payaient une cotisation qui transitait par les comptes de tiers de l'Université. C'est la raison pour laquelle les comptes de tiers sont réduits et ne concernent plus que les aides à la mobilité étudiante et la collecte de la TVA.

Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2021, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois.

Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées³. Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et de la prévision des dépenses afférentes.

L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

Le solde budgétaire prévisionnel pour 2021 de **- 1 786 867 €** signifie que les projets fléchés procèdent à un prélèvement sur la trésorerie fléchée pour l'exécution des paiements prévisibles (4 393 302 €) au regard des encaissements prévus en 2021 (2 606 435 €).

³ Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.